

Cher(e)s ami(e)s,

Quelques mois seulement après la ratification par 122 pays de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous voici de nouveau réunis à Ottawa pour poursuivre notre démarche antimines. Le Canada est honoré d'être associé à la coordination internationale de la lutte antimines, dont ce colloque fait partie. Nous sommes persuadés que seule une collaboration systématique et durable peut permettre d'optimiser l'utilisation des ressources internationales consacrées à cette cause.

Ce colloque, qui réunit des hauts fonctionnaires des pays clés associés à la lutte antimines avait pour objet d'aborder trois grandes questions:

- déterminer les secteurs où une plus grande coordination internationale permettrait d'accroître l'efficacité de la lutte antimines et des démarches connexes visant à assurer l'application intégrale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, y compris les dispositions sur le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes;
- déterminer si la contribution internationale à la lutte antimines donne lieu à des discontinuités ou à des chevauchements;
- définir les grandes lignes d'un processus visant à favoriser la mise en valeur et la coordination des activités antimines.

Il était devenu manifeste, même avant la tenue de cet atelier, que beaucoup de travail restait à faire dans les domaines des ressources et de l'application. Nous devons définir clairement et mettre en évidence le rôle des organismes des Nations Unies qui assument les principales responsabilités dans la lutte antimines. Il importe également de coordonner les activités internes et externes des pays participants, afin d'accroître leur efficacité et d'éliminer le gaspillage et les chevauchements.

Une concertation accrue dans le domaine de la gestion des données sur les mines antipersonnel est aussi essentielle. Une meilleure définition des responsabilités et des intérêts des différents organismes et pays participants eu égard à la collecte des données sur les mines facilitera l'intégration et le dépouillement de ces données ainsi que l'établissement de priorités. En outre, les participants au mouvement international ayant mené



à l'adoption de la Convention doivent évaluer la qualité des données recueillies et uniformiser les méthodes de collecte. Au moment où nous commençons à élaborer des codes de déontologie et à relever les meilleures pratiques, il importe également de s'assurer que les techniques de reconnaissance et de détection sont efficaces et appropriées.

Le résumé du président présente une série de moyens susceptibles de nous faciliter la tâche, notamment un calendrier comprenant les principales échéances prévues dans la Convention, un calendrier révisé pour la lutte antimines et un sommaire des travaux de chacun des quatre groupes de travail. Ces quatre exposés font état des objectifs de la lutte antimines, désignent les secteurs nécessitant une meilleure coordination et présentent des plans d'action pour chacun de ces secteurs. Ce document ne résulte pas d'une négociation, mais constitue plutôt un état récapitulatif des principales questions abordées au cours des deux dernières journées.

Au nom de tous les Canadiens, je tiens à souligner vos vaillants efforts et votre engagement, et à vous assurer de ma détermination à poursuivre la lutte avec vous.

Recevez, cher(e)s ami(e)s, mes plus cordiales salutations.

Le ministre des Affaires étrangères,

Lloyd Axworthy

Lloyd Axworthy

Dept. of External Affairs Min. des Affaires extérieures
FEB 29 2000

13250085